

# Responsable paie

Le responsable paie prend en charge la gestion des éléments de la paie : salaire et charges sociales. Un métier qui requiert des compétences précises.

## ➤ Missions

### **Veille sur l'évolution de la législation sociale**

- Prendre en compte les taux de cotisations adaptés.
- Actualiser régulièrement ses connaissances en matière de minima sociaux et d'obligations légales.

### **Préparation des éléments fixes et variables de la paie**

- Recueillir et calculer des éléments de rémunération à périodicité variable.
- Décompter les absences (congés payés, maladie...).
- Tenir à jour les différents types de remboursement ou de prélèvement sur les salaires.

### **Gestion des charges sociales**

- Établir les déclarations sociales mensuelles, trimestrielles et annuelles.
- Veiller au paiement, dans les délais imposés, des différentes charges sociales.
- Assurer un contact régulier avec les organismes sociaux et les institutions de contrôle.
- Répondre aux questions des salariés en matière de paie, congés et charges sociales.

### **Conseil et contrôle**

- Vérifier le bon déroulement mensuel des opérations de paie et corriger les éventuelles erreurs signalées par les salariés.

### **Projets et études**

Le responsable paie peut jouer un rôle clé dans la mise en place et l'évolution de logiciels de gestion de la paie. Il est parfois à l'origine de ces projets. Il est associé par la direction informatique à la mise en place des solutions en tant que « key user » (utilisateur clé). Il peut proposer un plan de formation et programmer « la montée en compétences » des équipes utilisatrices en lien avec la direction de la formation et/ou la direction informatique. Le responsable paie peut également se voir confier la tenue de tableaux de bord sociaux concernant notamment les effectifs et leur évolution, ainsi que la réalisation d'études et de mesures d'indicateurs (pyramide des âges, statistiques prévisionnelles sur les entrées et sorties de personnel...).

## ➤ Compétences techniques

- Connaissance de la législation sociale et des contraintes légales en matière de rémunération.

- Maîtrise de l'outil informatique, des tableurs et des logiciels de paie, en particulier Sage, Ciel et Hypervision.
- Bonne connaissance du droit de la Sécurité sociale ainsi que du rôle et du fonctionnement des institutions et organismes sociaux.
- Maîtrise de certains comptes du PCG 82 (plan comptable).

➤ Qualités requises

- Rigueur et fiabilité, car les erreurs sont difficilement acceptées par les salariés.
- Sens de la confidentialité nécessaire pour le bon maintien du climat social ; le responsable paie doit inspirer confiance et nouer des relations cordiales avec les autres salariés de l'entreprise.
- Précision et méthode exigées pour « brasser » de nombreux chiffres.
- Patience et ténacité dans la recherche des erreurs.
- Discrétion, car le responsable paie touche à un domaine particulièrement sensible.
- Aptitudes relationnelles, car le responsable paie est en contact avec beaucoup d'autres départements de l'entreprise.
- Fermeté et cohérence dans le discours et dans les actes.
- Objectivité et impartialité afin de ne pas céder à la tentation de privilégier un salarié par rapport aux autres en raison de facteurs affectifs.

➤ Formation

- Formations supérieures comptables ou financières (DECF).
- Master universitaires : gestion, ressources humaines, droit...

➤ Rémunération

Jeune cadre : entre 25 et 35 K Euros

Cadre confirmé : entre 35 et 60 K Euros

